

AB CREATEUR D'HORIZONS
Société par actions simplifiée
au capital de 7500 euros
Siège social : 26 RUE ROBERT GIRAUDINEAU
94300 VINCENNES
802 331 298 RCS CRETEIL

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 DECEMBRE 2025

Le 31 décembre 2025 à 9h, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, 26 RUE ROBERT GIRAUDINEAU 94300 VINCENNES.

Il a été établi une feuille de présence

L'assemblée est présidée par Aline BARRET en qualité de Présidente de la société AB CREATEUR D'HORIZONS

Le Président de Séance constate que sont présents :

- HOLDING DES BEAUMONTS, détenteur de la pleine propriété de 6 750 actions, six mille sept cent cinquante actions
- ACUTE TELECOM, détenteur de la pleine propriété de 750 actions, sept cent cinquante actions

Total des actions des associés présents ou représentés : 7500 actions détenues en pleine propriété sur les 7500 actions composant le capital social.

Le Président de Séance constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- Le rapport du Président ;

Le Président déclare que tous les documents prévus par les statuts ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément de la cession de parts sociales ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport du Président et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION –AGREMENT DE LA CESSION D’ACTIONS

Après avoir pris connaissance du projet de cession des 750 actions détenues en pleine propriété par la société ACUTE TELECOM au profit de la société HOLDING DES BEAUMONTS ayant son siège

social 12 Rue des Beaumonts, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 992 890 236, représentée par Monsieur BARRET Stéphane, l'assemblée générale consent à cette cession et agréée en qualité de nouvel associé la société HOLDING DES BEAUMONTS.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION-
DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h.

HOLDING DES BEAUMONTS

Représentée par Stéphane BARRET



La société ACUTE TELECOM
représentée par Stéphane BARRET

